



Titres RBC à revenu TEAM II avec remboursement de capital

SOLUTIONS DE PLACEMENT GLOBALES

INFORMATION À L'INTENTION DES INVESTISSEURS QUI ACHÈTENT DES TITRES RBC À REVENU TEAM II AVEC REMBOURSEMENT DE CAPITAL EN CIRCULATION UNIQUEMENT

Objectif de placement :

Les titres RBC à revenu TEAM II (acronyme de *Tactical Equity Allocation Model*) avec remboursement de capital sont conçus pour offrir aux investisseurs une exposition « côté acheteur » à un portefeuille théorique composé d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation sélectionnées au moyen du modèle quantitatif exclusif à 8 facteurs de RBC (le « modèle ») et la possibilité de répartir les actifs dans des placements en titres à revenu fixe en fonction de la tendance de l'indice composé S&P/TSX (l'« indice », à l'exclusion des fiducies de revenu et de la Banque). Cette stratégie a pour objectif de procurer une exposition aux actions choisies au moyen du modèle lorsque la tendance des marchés boursiers est positive, et de réduire ou d'éliminer cette exposition lorsque la tendance des marchés boursiers est négative.

Imposition différée :

Remboursements de capital partiels trimestriels correspondant au rendement en dividendes des actifs du portefeuille faisant partie d'un placement en actions.

Aucun impôt à payer jusqu'à l'échéance ou la disposition. Modifications et rééquilibrages du portefeuille libres d'impôt.

Indice de référence :

Indice composé S&P/TSX

Catégorie d'actifs :

Actions canadiennes

¹ Ce graphique présente le cours de clôture historique sur le marché secondaire des titres RBC à revenu TEAM II avec remboursement de capital, série 30 (les « titres de série 30 ») pour chaque jour pendant lequel le marché secondaire était ouvert aux fins de négociation, ainsi que la variation en pourcentage du niveau de l'indice depuis la date d'émission des titres de série 30, soit le 21 janvier 2015. Les titres RBC à revenu TEAM II avec remboursement de capital, série 1 (les « titres de série 1 ») sont les premiers titres auxquels la stratégie a été appliquée. À la date d'émission des titres de série 1, le cours de clôture de ceux-ci sur le marché secondaire était de 100,00 \$. En ce qui concerne les titres de série 1, une somme de 97,03 \$ par Titre d'emprunt a été théoriquement investie dans le portefeuille à la date d'émission. Le cours sur le marché secondaire à un moment donné correspond au prix auquel le porteur de titres TEAM II pourrait disposer de ces titres revendus par l'intermédiaire du réseau Fundserv, compte non tenu de tous frais de négociation anticipée applicables. Le cours sur le marché secondaire pourrait ne pas correspondre à la valeur liquidative par Titre d'emprunt et différer sensiblement de celle-ci. La valeur liquidative par Titre d'emprunt des différentes séries de titres TEAM II peut différer pour diverses raisons, notamment les différentes sommes relatives au programme de billets, les frais de négociation anticipée applicables et la date d'émission des séries. La différence dans la valeur liquidative par Titre d'emprunt existant entre les Titres d'emprunt des différentes séries de titres TEAM II pourrait entraîner un écart entre les cours des Titres d'emprunt des différentes séries de titres TEAM II sur le marché secondaire. Sur le marché secondaire, le cours historique des titres TEAM II qui ne sont pas des titres de série 1 peut différer de celui des Titres d'emprunt de série 1, car les différentes sommes relatives au programme de billets applicables aux différentes séries de titres TEAM II peuvent avoir une incidence sur le cours de ces Titres d'emprunt sur le marché secondaire. Sur le marché secondaire, le cours d'une série de titres TEAM II dont la somme relative au programme de billets est supérieure à celle des titres de série 1 serait vraisemblablement inférieur au cours des titres de série 1. Le cours historique des titres de série 1 sur le marché secondaire n'est pas nécessairement indicatif de leurs cours futurs ou du cours futur d'autres titres TEAM II sur le marché secondaire. Rien ne garantit qu'un marché secondaire pour les Titres d'emprunt se formera ni qu'il se maintiendra.

² Voir la note 2 à la page 2.

La présente fiche de renseignements est présentée intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 21 janvier 2016 ou du 20 décembre 2013, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 22 janvier 2016, dans sa version complétée le 31 août 2017, ou du 23 décembre 2013, dans sa version modifiée et mise à jour le 2 novembre 2015, et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 22 janvier 2016, dans sa version complétée le 31 août 2017, ou du 23 décembre 2013, relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt. Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

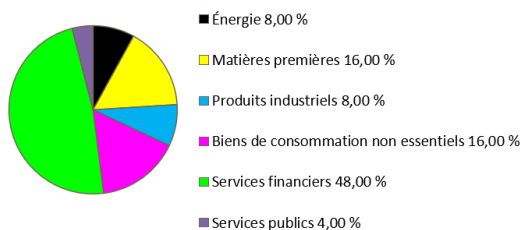
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE – PLACEMENT EN ACTIONS – JUILLET 2021

Secteur	Symbole	Société	Pondération	Classement	Rendement en dividendes (%)
Énergie	ARX	ARC Resources Ltd.	4,00 %	3	2,40
	TOU	Tourmaline Oil Corp.	4,00 %	5	1,94
Matières premières	WFG	West Fraser Timber Co. Ltd.	4,00 %	10	1,18
	SJ	Stella-Jones Inc.	4,00 %	31	1,58
	LUN	Lundin Mining Corp.	4,00 %	33	1,96
	FM	First Quantum Minerals Ltd.	4,00 %	50	0,04
Produits industriels	FTT	Finnish International Inc.	4,00 %	29	2,45
	TFII	TFI International Inc.	4,00 %	32	1,00
Biens de consommation non essentiels	CTC.A	Société Canadian Tire Ltée	4,00 %	8	2,29
	LNR	Linamar Corp.	4,00 %	16	0,80
	DOO	BRP Inc.	4,00 %	19	0,53
	MG	Magna International Inc.	4,00 %	36	1,77
Services financiers	ONEX	Onex Corp.	4,00 %	1	0,46
	FFH	Fairfax Financial Holdings Ltd.	4,00 %	2	2,28
	POW	Power Corp. du Canada	4,00 %	4	4,52
	CM	Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,00 %	6	4,00
	BMO	Banque de Montréal	4,00 %	9	3,33
	NA	Banque Nationale du Canada	4,00 %	13	3,10
	TD	La Banque Toronto-Dominion	4,00 %	15	3,61
	GWO	Great-West Lifeco. Inc.	4,00 %	20	4,82
	BNS	La Banque de Nouvelle-Écosse	4,00 %	22	4,43
	IFC	Intact Corporation financière	4,00 %	27	1,98
Services publics	IAG	iA Société financière inc.	4,00 %	38	2,83
	MFC	Société Financière Manuvie	4,00 %	39	4,53
	ALA	AltaGas Ltd.	4,00 %	7	3,93

En date du 15 juin 2021, le rendement en dividendes indiqué des titres de participation sous-jacents était de 2,47 %.

En date du 15 juin 2021, le portefeuille était constitué entièrement d'un placement en actions. Les remboursements de capital partiels sont calculés uniquement pendant les périodes de répartition au cours desquelles le portefeuille est constitué d'un placement en actions et seulement à hauteur de la tranche du portefeuille représentée par le placement en actions.

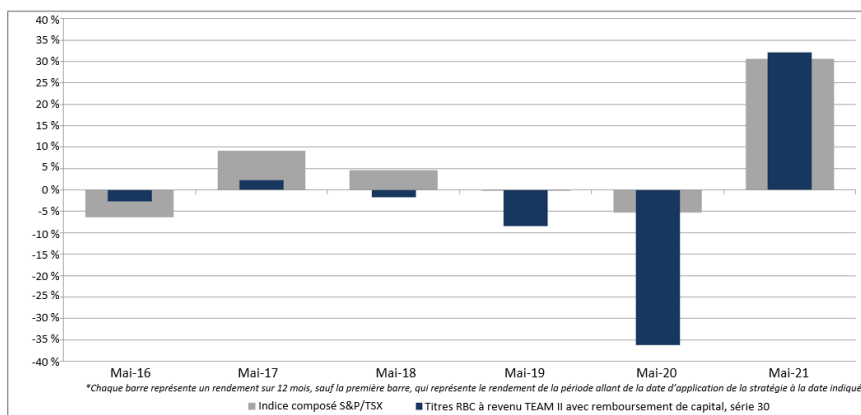
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE



Ajout au portefeuille		
POW	Power Corp. du Canada	39,90 \$

Retrait du portefeuille		
SLF	Financière Sun Life Inc.	62,88 \$

COURS HISTORIQUE SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE^{1, 2}



Rendements en date du 28 mai 2021	1 mois	3 mois	Depuis le début de l'année	1 an	Depuis l'application de la stratégie**
Titres RBC à revenu TEAM II avec remboursement de capital, série 30	1,98 %	9,76 %	18,48 %	32,18 %	-3,60 %
Indice composé S&P/TSX	3,89 %	9,92 %	13,87 %	30,67 %	5,29 %

**Rendement annualisé

MÉTHODOLOGIE DU MODÈLE TEAM II

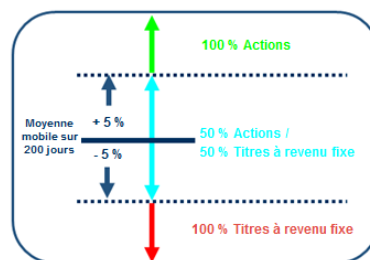
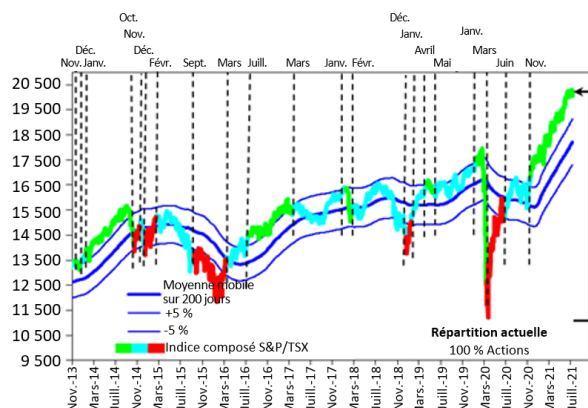
Le 15^e jour de chaque mois, la stratégie est appliquée de manière à comparer le niveau de clôture de l'indice à sa moyenne mobile sur 200 jours (la « moyenne mobile sur 200 jours ») pour déterminer la répartition des actifs pour la période de répartition suivante, qui commence à une date de répartition donnée, inclusivement, et se termine à la date de répartition suivante, exclusivement.

Si le niveau de clôture de l'indice représente une augmentation de plus de 5 % par rapport à sa moyenne mobile sur 200 jours, la stratégie sera appliquée de manière à ce que le portefeuille soit constitué uniquement d'un placement en actions.

Si le niveau de clôture de l'indice représente une baisse de plus de 5 % par rapport à sa moyenne mobile sur 200 jours, la stratégie sera appliquée de manière à ce que le portefeuille soit constitué uniquement d'un placement en titres à revenu fixe.

Si le niveau de clôture de l'indice s'établit dans une fourchette de 5 % (inclusivement), à la hausse ou à la baisse, par rapport à la moyenne mobile sur 200 jours, la stratégie sera appliquée de manière à ce que le portefeuille soit constitué d'un placement en actions et d'un placement en titres à revenu fixe, à pondération égale.

RÉPARTITION DES ACTIFS



Chaque date de répartition, la répartition des actifs est déterminée en fonction du niveau de l'indice par rapport à sa moyenne mobile sur 200 jours.

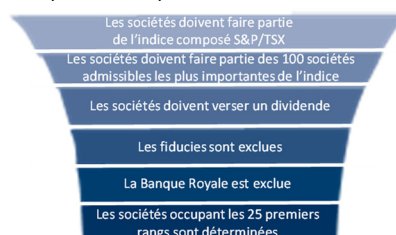
MÉTHODOLOGIE DU PLACEMENT EN ACTIONS

Le placement en actions : Le placement en actions est passé en revue chaque date de répartition, et sa composition et sa pondération théoriques sont rajustées.

- > Seules les actions des 100 sociétés admissibles les plus importantes au chapitre de la capitalisation boursière peuvent faire partie du placement en actions
- > Le placement en actions est passé en revue chaque mois après la mise à jour du classement
- > Les actions des sociétés qui ne se classent plus parmi les 50 premières du classement sont retirées
- > Les actions des sociétés qui sont retirées de l'indice ou qui suspendent le versement de leur dividende sont retirées
- > Les actions retirées sont remplacées par les actions des sociétés les mieux classées qui ne font pas déjà partie du placement en actions
- > À la fin de chaque période de répartition, le placement en actions est rééquilibré de façon à être équilibré

L'UNIVERS

Actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation qui versent des dividendes



IMPOSITION DIFFÉRÉE

- > Aucun impôt à payer jusqu'à l'échéance ou la disposition.
- > Modifications et rééquilibrages du portefeuille libres d'impôt.

LE MODÈLE		
Les actions sont classées en fonction d'une combinaison équilibrée de 8 facteurs couvrant 4 thèmes de placement distincts		
VALEUR INTÉRESSANTE	Faible ratio cours/bénéfice	x 1/8
	Faible ratio cours/valeur comptable	x 1/8
CROISSANCE DURABLE	Croissance du bénéfice trimestriel élevée	x 1/8
	Rendement des capitaux propres élevé	x 1/8
OPINION FAVORABLE	Résultats élevés inattendus	x 1/8
	Révisions des estimations élevées	x 1/8
RECONNAISSANCE DU MARCHÉ	Variation des cours sur 3 mois élevée	x 1/8
	Variation des cours sur 6 mois élevée	x 1/8
		= Note totale

L'« indice composé S&P/TSX » est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJ ») et de TSX Inc., et il est utilisé par la Banque aux termes de licences. « Standard & Poor's^{MD} » et « S&P^{MD} » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») et « Dow Jones^{MD} » est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). « TSX » est une marque de commerce déposée de TSX Inc. Les marques de commerce sont utilisées par SPDJ aux termes de licences et sont utilisées aux termes de sous-licences à certaines fins par la Banque. Les Titres d'emprunt ne sont pas parrainés, approuvés ou vendus par SPDJ, par Dow Jones, par S&P, par les membres du même groupe que celles-ci ou par TSX Inc., qui n'en font pas la promotion, et aucune de ces parties ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s) ni n'engage de responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions de l'indice composé S&P/TSX.

² Le cours des Titres d'emprunt sur le marché secondaire à un moment donné dépendra généralement, entre autres, des facteurs suivants : a) l'ampleur de la hausse ou de la baisse des cours des intérêts sous-jacents depuis la date d'émission des Titres d'emprunt et b) plusieurs autres facteurs interreliés, y compris, sans limitation, la volatilité des cours des intérêts sous-jacents, le niveau des taux d'intérêt sur les marchés applicables, le rendement en dividendes des titres, s'il y a lieu, faisant partie des intérêts sous-jacents, et la date d'échéance. Les liens entre ces facteurs sont complexes et peuvent également être influencés par divers facteurs, notamment d'ordre politique et économique, susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'un Titre d'emprunt.

Les termes clés utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix applicable.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques. Il n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent le portefeuille, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres composant le portefeuille. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations de la valeur du portefeuille. Les cours peuvent être volatils, et un placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement. Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

La valeur estimative initiale des Titres d'emprunt indiquée sur la page couverture du supplément de fixation du prix applicable ne tient pas compte de la tranche annuelle permanente de la somme relative au programme de billets.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.